



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°206/2026
du Conseil communautaire
Séance du 28 septembre 2026**

Date d'envoi de la convocation = 22 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de conseillers absents : 26

Nombre de votants : 59

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : BASCLE Charles, MUCCIO Christine, JACKEL Jérôme, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CREYSSON Yves, CASTOR Raphael, EISELE Michel, MAHLER Fred, RIEU José, TEDESCHI Marie-Laure, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, GOURRET Patrice, AUGUSTIN Philippe, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, LACOUSSE Nathalie, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, BROCHE Jérôme, CORBA Sébastien.

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, ROUSSINE Serge, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, SICARD Jade, COUSTON Maxime, EUTEDJIAN Claudine (procuration à GOURRET Patrice), BAGUR Marie-Laure, FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), ESQUER Olivier, LORIC Karima, GAYTE Jocelyne (procuration à VANDEMEULEBROUCKE), DANIEL Georges (procuration à Véronique HERBE), CHENIVESSE Hélène (procuration à Charles BASCLE), CARMINATI Jérôme (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), ROBELET Olivier, PRAT Patrice (procuration à DI-ROLLO Ludovic), MOSSAND Guillaume (procuration à PARADIS Gislaine),

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Adhésion à l'éco organisme Envirobat Occitanie

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien est engagée dans une démarche de transition écologique visant à renforcer la performance environnementale et l'exemplarité de son patrimoine bâti ;

Considérant que deux opérations structurantes portées par la collectivité, à savoir la création de la crèche intercommunale de Tavel et la construction du Mémorial national des Harkis à Saint-Laurent-des-Arbres, sont engagées dans la démarche Bâtiments Durables Occitanie ;

Considérant que les démarches Bâtiments Durables Occitanie sont animées par l'association Envirobat Occitanie, centre de ressources et réseau des acteurs de l'aménagement et de la construction durables en Occitanie ;

Considérant que l'adhésion à cette association constitue un préalable nécessaire à l'engagement et au suivi des projets inscrits dans la démarche Bâtiments Durables Occitanie ;

Considérant que cette adhésion permettra à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien de bénéficier de ressources techniques spécialisées, de partager des retours d'expériences et d'accompagner le développement de futurs projets à haute qualité environnementale ;

Considérant que l'adhésion est conclue pour une durée d'un an renouvelable ;

Considérant que, selon la grille de cotisation 2026 de l'association Envirobat Occitanie applicable aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Ressources et Partenariats du 15 septembre 2026.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à l'association Envirobat Occitanie.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document afférent.
- De verser la cotisation annuelle 2026 d'un montant de 2 000 € HT, soit 2 400 € TTC.

- D'autoriser Monsieur le Président à renouveler l'adhésion à l'association Envirobat Occitanie par voie de décision et à acquitter les cotisations correspondantes tant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien demeurera engagée dans une ou plusieurs démarches Bâtiments Durables Occitanie.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 et suivants de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 28 septembre 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance
Guy AUBANEL

